



## ORGANISATION ROMANDE DU MONDE DU TRAVAIL

R  
S

**FORs ORTRA** pour la formation professionnelle, secondaire II et tertiaire, dans le domaine social et médico-social

*Bulletin périodique d'information*

### Objectifs 2008 et dernière ligne droite : arrivée des ASE sur le marché

L'assemblée générale de la FORs de mars dernier a mis en lumière une revendication majeure de la part de ses membres : faire entendre la voix romande ! Conformément à ses objectifs, la FORs a, durant l'année 2007, activement intensifié la collaboration avec les différents partenaires, dont les nouvelles et/ou récentes OrTra cantonales, de même que l'OrTra nationale. La secrétaire générale de cette association faïtière était d'ailleurs présente à l'assemblée générale afin d'exposer l'actualité nationale. Les membres de la FORs ont profité de l'occasion pour exprimer leur message : garantir la prise en considération des prises de position

romandes à l'occasion des consultations nationales, renforcer la représentativité romande au sein du comité national, garantir la transmission des documents majeurs dans la langue de Voltaire afin de permettre à la minorité linguistique de prendre position, etc.

On le voit, les processus décisionnels régissant les liens entre l'échelon national, régional et cantonal seront au cœur de nos préoccupations les mois à venir. Au chapitre des objectifs 2008, citons les principaux éléments validés par l'assemblée générale :

La FORs, représentant l'Organisation romande du Travail dans le secteur social et médico-social, a été créée dans le sillage de l'OrTra faïtière suisse du social en février 2005. Ses membres sont les 7 associations faïtières des employeurs et des employés du domaine (ARDIPE Association romande des directeurs d'institutions de la petite enfance, AROC Association romande des crèches, ARODEMS Association romande et tessinoise des directeurs de maisons pour personnes âgées, Avenir social Professionnels travail social suisse, Intégras - institutions de l'enfance, des jeunes handicapés et en difficulté, FRADIPA, Fédération romande des associations d'institutions pour personnes âgées, INSOS Institutions sociales suisses pour personnes handicapées), OrTra santé-social interjurassienne, OrTra Neuchâtel santé-social

- Suivi et mise en place des cours interentreprises, lesquels atteindront leur vitesse de croisière dans le courant de l'année 2008-2009 (rappelons que la FORs a reçu mandat de l'ORTRA faïtière afin d'organiser lesdits cours à l'échelle romande) ;
- Développement d'un réseau d'entreprises et promotion de l'option dite généraliste ;
- Création d'un véritable forum d'échanges et d'information via la plate-forme web de la FORs (conformément au vœu exprimé par les participants à la manifestation du 22 novembre 2007 à Martigny) ;
- Participation à l'enquête « FORs-Tripartite » sur la situation de l'emploi actuelle et future dans le domaine du travail social en Suisse romande. La FORs assume le rôle de co-mandant, aux côtés de la Tripartite (forum des employeurs, employés et centres de formation HES romands).

Ce dernier élément est primordial afin d'établir un arrêt sur image, étape charnière de l'arrivée des ASE sur le marché du travail. Vous trouverez dans cette édition un résumé de cette prochaine enquête, sous la plume du chef de projet et du président du groupe de pilotage.

Dans la perspective d'analyse de la situation de l'emploi - actuelle et future - , vous trouverez également dans ce numéro un article sur la perception des employeurs de divers cantons romands, tous domaines confondus, face à l'arrivée des futurs diplômés ASE sur le marché. Intégration et composition des équipes de diplômés HES, ES et CFC : le défi serait de privilégier la différenciation des rôles à la concurrence hiérarchique. Entre responsabilités de branche, des institutions ou de l'Etat plus ou moins volontariste au gré des cantons, le défi est de taille. Bonne lecture !

**Vinciane Frund, Présidente FORs**

N.B. : l'intégralité de l'éditorial du précédent numéro est téléchargeable sur le site [www.fors-ortra.ch](http://www.fors-ortra.ch).

### **Accueil contrasté pour les ASE qui débarquent en été 2008 sur le marché du travail**

Isabelle Guisan, rédactrice

**Alors que près de cent trente assistants socio-éducatifs vont arriver cet été sur le marché romand du handicap, de la petite enfance et de l'hébergement pour personnes âgées, chaque association et chaque institution dans chaque secteur de chaque canton mène la même réflexion – ou non réflexion – sur le rôle, le cahier des charges et le salaire de ces nouveaux certifiés, ceci sans aucune concertation romande. Petit tour d'horizon.**

Le chiffre peut effrayer : plus de mille ASE au Bénéfice d'un CFC obtenu en trois ans vont déferler sur le marché romand ces prochaines

années, alors qu'une nouvelle filière de formation intermédiaire en deux ans promet encore plus de jeunes au bénéfice d'une certification rapide. La

première volée d'ASE va arriver dès juillet 2008 dans les cantons du Valais, de Neuchâtel, de Genève et du Jura. Vaud et Fribourg suivront en 2009. De quoi effrayer surtout les éducateurs sociaux diplômés HES et ES qui coûtent nettement plus cher aux employeurs.

Pour faire face à cet afflux, des institutions souvent mal préparées et des groupes de réflexion qui se penchent tous sur la même tâche : définir de nouveaux cahiers des charges en distinguant clairement le rôle de l'ASE de celui des éducateurs sociaux diplômés ES ou HES. Le défi : privilégier cette différenciation des rôles à la concurrence hiérarchique.

## Neuchâtel

Le centre Pierre Coullery à la Chaux de Fonds annonce une soixantaine d'ASE généralistes certifiés cet été, parmi eux une grande majorité de Neuchâtelois avec quelques Vaudois et Jurassiens bernois. Prenant les devants, la Fondation des Perce-Neige a déjà élaboré son « modèle d'accompagnement personnalisé » pour définir les responsabilités respectives des différents intervenants sociaux : tous feront de tout mais les plus qualifiés devront maîtriser davantage de domaines. Pas de hiérarchie donc entre les diplômés aux Perce-Neige, « il y a assez de responsables comme ça ! », mais des rôles clairement définis. Les ASE seront chargés d'accompagner la personne au quotidien, dès le lever et les premiers soins simples.

Huit apprenants généralistes se forment actuellement dans l'institution sous la houlette d'un diplômé HES, « nous n'avons aucun blocage à leur égard : entre les ASE et des personnes non formées, il n'y a pas photo ! ». M. Martinez ne craint pas de tensions à venir, « nous avons de toute manière énormément

Pour l'instant, faute de concertation, chacun commence à faire sa cuisine de son côté. Vincent Martinez, qui dirige l'hébergement aux Perce-Neiges, une institution qui accueille 130 handicapés adultes aux Hauts Geneveys (NE), ne mâche pas ses mots : « le déficit en communication est mortel, une vraie catastrophe ! Certains directeurs d'institution ne savent même pas ce que sont les ASE ! ». M. Martinez appelle de ses vœux une commission romande qui définisse enfin, « de manière neutre », les cahiers des charges des trois niveaux de compétences, HES et ES, ASE et auxiliaires peu ou non formés. L'OrTra neuchâteloise qu'il préside va lancer une enquête cantonale dans ce sens.

de peine à trouver des gens formés», et il s'attend à ce que les soixante jeunes qui vont se présenter aux examens en juin 2008 dans le canton trouvent tous du travail, notamment dans le domaine du handicap.

Parmi les CFC attendus cet été à Neuchâtel, aucun ne s'est apparemment formé pour travailler en EMS. Par contre, dans **le secteur de la petite enfance, la situation est tendue**. L'Etat, en la personne du conseiller d'Etat en charge de la santé, M. Debely, a en effet décrété que les crèches emploieront dorénavant deux tiers de personnel formé et un tiers de personnel non formé, en amalgamant sous « personnel formé » les éducatrices ES et les ASE. Les éducatrices ES redoutent donc, à juste titre, que la plupart des institutions préfèrent engager des ASE pour des raisons budgétaires.

Concernant le cahier des charges des ASE, « pas de directives officielles, l'Office cantonal d'accueil extra-familial estime que c'est notre travail de définir qui agit encadré et qui agit autonome », résume Isabelle Walther qui dirige la crèche des

Moussaillons à Marin (Ne). « Ce que nous, éducatrices, souhaitons, c'est que le tiers de personnel dit « non formé » soit composé d'ASE ; tout le monde serait ainsi au bénéfice d'une formation, même les auxiliaires qui travaillent parfois depuis vingt ans sur le terrain et pourraient l'acquérir en cours d'emploi ».

### **Dans le canton de Vaud**

**Situation complexe dans le domaine de la petite enfance** dans le canton de Vaud. Brigitte Guidollet dirige à la Ville de Lausanne le service jeunesse et loisirs (6-25 ans), distinct du service de la petite enfance, qui encadre quatre futurs ASE en formation duale - avec cours à La Chaux de Fonds – qu'ils ont commencée un an avant les autres jeunes Vaudois ; ils vont donc arriver sur le marché du travail en 2008 déjà. Dix collaborateurs qui n'avaient pas de titre reconnu dans le milieu de l'enfance, des moniteurs en APEMS et des animateurs dans les centres de vacances, suivent depuis août 2007 la formation accélérée en cours d'emploi de deux ans. L'idée du service de Mme Guidollet est de proposer cette même voie à une trentaine d'autres collaborateurs adultes – à raison de dix par volée – pour que « les connaissances académiques viennent bouleverser la pratique ». Quarante collaborateurs formés progressivement en cours d'emploi : ce n'est pas dans ce secteur que les premiers ASE vaudois qui termineront leur formation en 2009 trouveront du travail.

Le Service lausannois de la petite enfance encadre, lui, une dizaine de futurs CFC en formation duale qui termineront en 2010 ; il accueille aussi cette année treize futurs assistants socio-éducatifs qui suivent la voie école pour des stages de 42 semaines.

La LAJE – loi sur l'accueil de jour – intègre déjà les futurs CFC dans le personnel professionnel, elle anticipe

Côté salaires, la convention collective neuchâteloise est en cours de révision et la classification salariale sera connue en été, juste à temps – en principe - pour informer les nouveaux CFC qui, selon M. Martinez, peuvent s'attendre à un « plutôt bon salaire ».

donc leur arrivée dans le cadre de référence qu'elle propose depuis février 2008 aux différents services chargés de l'enfance qui vont maintenant s'atteler, avec leurs interlocuteurs du groupe des employeurs – ville de Lausanne, AVDEMS, FEDEREMS, association des crèches et garderies - à définir leurs tâches et fonctions. Ces services ne se reconnaissent pas dans l'idéologie hiérarchique proposée par la Confédération, à savoir des experts (formés en HES) qui supervisent les « autonomes » (CFRC) aidés par les « encadrés » (auxiliaires). « A nous d'imaginer un modèle qui bouleverse la hiérarchie », lance Mme Guidollet, « de différencier les rôles sans les mettre en concurrence. Quand on s'occupe de jeunes ou de petits enfants, on ne peut pas diviser les tâches, on est tout le temps en relation. Nous réfléchissons à un modèle où il n'y ait pas celui qui assied l'enfant sur sa chaise sans lui dire un mot, celui qui lui parle et celui qui demande « ça va, c'est bon ? » ». Si les éducatrices de la petite enfance craignent sans doute légitimement la concurrence, c'est que leur milieu a toujours engagé du personnel formé, jusqu'ici des éducatrices ES. « L'arrivée des CFC chamboule le paysage du social et nous permet d'inventer, de différencier sans hiérarchiser. C'est plutôt intéressant ».

Claude Thüler, adjointe pédagogique au service de la petite enfance à Lausanne, confirme : jusqu'ici, la plupart des garderies du canton

employaient essentiellement des éducatrices ES. Pour faire place aux ASE et pour respecter les directives cantonales, ces établissements doivent donc remodeler leurs équipes. Par ailleurs, la LAJE, par sa mission incitative, encourage les communes à créer des structures d'accueil.

Le canton de Vaud a anticipé l'arrivée des ASE sur le marché du travail en restructurant la dotation des équipes éducatives des crèches et garderies de la manière suivante : 0-20% d'auxiliaires sans formation ou en cours de formation, un tiers des 80% restants étant des ASE et les deux autres tiers restant des éducatrices ES ou HES. Toutefois, un postulat approuvé en février 2008 par le Grand Conseil vaudois demande de diminuer de 20% le pourcentage des ES au profit des ASE : « le milieu politique ne voit pas pourquoi il serait judicieux de privilégier une formation de niveau tertiaire pour s'occuper d'enfants, la justification de la formation des éducatrices et la valeur de leur place sur le terrain professionnel ne sont pas choses acquises », constate Mme Thüler.

Malgré la multiplication des groupes de travail qui réfléchissent autour des cahiers des charges respectifs des éducatrices ES et des ASE, « chaque employeur va mettre en place son système à lui dans un premier temps, c'est une étape, on réglera après », résume encore Mme Thüler. Le Service de la petite enfance lausannois n'a pas encore établi de descriptif de fonction officiel pour les ASE mais là, comme ailleurs, la tendance est à confier toutes les prestations de base quotidiennes conjointement aux ASE et aux ES. La différence se fera au « niveau meta », l'éducatrice ES assurant le pilotage institutionnel, coordonnant le travail, développant les orientations pédagogiques et les projets, organisant les entretiens avec les parents.

La différence salariale entre ASE et ES n'est pas encore définie dans le canton, elle va dépendre des communes et du projet de convention collective qui se prépare. Mme Thüler souligne que ce sera aux éducatrices d'être attentives à mesurer leurs exigences pour ne pas voir se dévaloriser leur profession, tout en gardant une place reconnue dans le champ de l'accueil de l'enfance au sens large.

**Dans le domaine du handicap,** Charles-Edouard Bagnoud qui dirige la Fondation Espérance pour handicapés adultes à Etoy et qui est par ailleurs vice-président de l'AVOP, constate l'absence de directives générales. « Le Service cantonal de prévention et d'action sociale réfléchit et nous attendons ses recommandations. Mais nous, à Etoy, allons engager des ASE, ce sont des gens bien formés, notamment à l'accompagnement des personnes âgées, ce qui ne va pas préteriter, bien au contraire, l'accompagnement des résidents qui vieillissent. On peut imaginer un schéma d'équipe avec deux diplômés HES, un ASE et un ASSC par exemple, où tout le monde fasse de tout mais sous la responsabilité d'un HES ». Côté salaires, les ASE vont être intégrés dans la convention collective des éducateurs sociaux et seront plus ou moins alignés sur les ASSC, l'AVOP est en négociation avec le canton à ce sujet. Un ASE devrait gagner dans le secteur du handicap vaudois environ 4200 francs brut la première année.

**Côté personnes âgées,** rien de très concret encore. L'AVDEMS dit vouloir poursuivre en 2008 autour du rôle des ASE la réflexion entamée en 2007 autour du rôle des ASSC. Un groupe intitulé « Equipes de demain en EMS » dans le cadre de l'ORTRA vaudoise, réunit la commune de Lausanne, l'association faitière des crèches et garderies, l'AVOP, la

FEDEREMS et l'AVDEMS. Il va réfléchir, lui aussi, à ce que vont être des équipes avec trois niveaux de compétences, celui d'expert des

diplômés, celui d'assistance des ASE et celui des aides.

## A Genève

Genève se prépare à l'arrivée cet été d'une volée d'environ 25 jeunes, des ASE généralistes, qui devraient être engagés avant tout par des grandes institutions spécialisées dans l'accueil des handicapés.

Peu de débouchés par contre dans les EMS qui représentent, à en croire Christine Serdaly, secrétaire générale adjointe de la FEGEMS, « un gros bassin de gens en emploi » à qui on propose de se qualifier en cours d'emploi sur trois ans, de faire une formation raccourcie sur deux ans, de valider leurs acquis ou de faire une formation complémentaire qui les prépare aux examens du CFC. Ces formations sur le tas, une rude concurrence pour les jeunes qui arrivent de l'école.

La FEGEMS, fédération unique des EMS genevois, a mis au point une stratégie assez claire, à en croire Christine Serdaly. En prévision de

l'arrivée des ASE, elle a supprimé la formation en animation cantonale dont la dernière volée sort en 2008. Elle mène comme ailleurs une réflexion sur les nouvelles organisations du travail, positionne clairement l'ASE dans l'animation avec au-dessus de lui, suivant la taille de l'établissement et de l'équipe, un diplômé HES ou équivalent et imagine un « un pool où ASSC et ASE seront mobilisés selon les besoins du résident ». L'ASE ne sera donc pas à la tête d'une équipe et devrait être aligné côté salaire avec les ASSC (4468 francs brut la première année).

La FEGEMS organise en avril 2008 une journée consacrée à l'animation pour réfléchir à l'intégration de ces nouveaux métiers.

## En Valais

On se veut empirique en Valais où 36 jeunes seront certifiés en 2008, tous généralistes, tous formés d'abord pendant deux ans en école, à l'École professionnelle de Chateauneuf et une année sur le terrain. Au départ, 90% des élèves se destinaient à la petite enfance, à l'arrivée 35% seulement encore souhaitent s'occuper d'enfants.

Tous devraient trouver du travail, à en croire M. Jean-Marc Dupont qui dirige la Fondation valaisanne pour les personnes handicapées mentales (FOVAHM) et préside la CVDI (l'association de toutes les institutions sociales du Valais). La FOVAHM a mis sept postes au concours pour des ASE en définissant un cahier des charges accomplies en

dehors des temps de travail des résidents. Ici aussi, pas de hiérarchie définie mais des responsabilités différenciées pour ces ASE dont le salaire devrait avoisiner celui des ASSC, soit environ 4300 francs la première année, un salaire qui devrait être ancré dans la convention collective valaisanne cette année encore.

Le problème qui va se poser, dans ce secteur comme les autres, concerne l'employabilité des diplômés HES : leur nombre s'est multiplié par cinq dans le canton, ils ont passé de vingt à cent diplômés avec un salaire de départ qui se situe à 27% au-dessus de celui de l'ASE.

L'histoire de la petite enfance est différente en Valais de celle des

autres cantons puisque depuis 2001 déjà, ce secteur a été invité par l'Etat à travailler avec un tiers de personnel non formé. La norme imposée aujourd'hui est la même qu'à Neuchâtel : deux tiers seulement de personnel formé, HES, ES et ASE confondus. Mais en Valais, on a décidé de relativiser le problème puisque le nombre des ASE qui se destinent à la petite enfance n'est pas énorme, et de leur faire bon accueil, résume Jacques Zufferey qui préside l'association des directions d'institutions de la petite enfance (AVDIPE). L'AVDIPE a préféré le pragmatisme, là encore, en insistant pour retarder l'âge de l'arrivée des ASE sur le terrain et augmenter le nombre d'heures de pratique.

Côté EMS, « je ne veux pas entrer dans la polémique », se défend d'emblée la secrétaire générale de l'AVALEMS, Mme Ramseyer-Rey, qui constate que « pour le moment, on est en train de former ces ASE et les directions d'établissements vont voir quelles tâches leur confier ». Pas de directives, pas de quota, « l'Etat prescrit de faire de l'animation en EMS et c'est tout ».

Au Home du Glarier, à Sion, même son de cloche avec la directrice, Mme Mathys, qui considère les ASE comme complémentaires des aides-soignantes, notamment lors du lever

et des toilettes simples. « Nous avons des stagiaires de 3<sup>e</sup> année qui ont visiblement reçu une formation assez solide et nous pensons engager deux ASE pour notre nouvelle division de psychogériatrie où l'approche est d'abord sociale, où il faut prévoir des jeux, des promenades, accompagner le quotidien ». Mme Mathys trouve tout à fait normal que chaque institution définisse au gré des besoins le cahier des charges de ses futurs et éventuels ASE, « chacun fait comme il veut, en Valais, c'est comme ça ». Côté classification salariale, les ASE seront sans doute alignés sur les ASSC.

Le président de l'AVALEMS, Nicolas Crognalotti, est aussi directeur général adjoint du groupe BOA d'établissements privés pour personnes âgées. Il privilégie quant à lui le rôle des ASSC auprès des personnes âgées, les ASE ayant surtout leur place dans de grandes institutions, dans un service d'animation placé sous la responsabilité d'un diplômé HES. Il s'interroge sur la quantité de jeunes qui vont arriver sur le marché en rappelant l'afflux récent de jeunes gestionnaires en intendance que le marché a eu de la peine à résorber.



## **Enquête Tripartite-FORs 2008 sur la situation du marché de l'emploi dans le domaine du travail social en Suisse romande**

**Pascal Eric Gaberel, Olivier Grand\***

\*Resp. professeur et chercheur à l'EESP, secrétaire général adjoint d'AvenirSocial

Est-ce que les champs traditionnels du travail social continueront d'être occupés par des travailleurs sociaux (assistants et éducateurs sociaux, animateurs, éducateurs de l'enfance et maîtres socio-professionnels), peut-on esquisser quelques perspectives d'avenir? Quels sont les terrains que vont occuper les

assistants socio-éducatifs? Est-ce que le nombre de personnes qui sortent des écoles de travail social (CFC, ES et HES) chaque année ne dépasse pas la capacité d'absorption du marché de l'emploi?

Tels sont les questions qui ont été soulevées lors d'une Commission tripartite, commission qui réunit des

représentants des quatre sites Travail social de la HES-SO, des employés et des employeurs. Pour tenter de répondre à ces questions l'idée d'une nouvelle « Enquête Tripartite » a été lancée. Le comité stratégique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), représenté dans la Commission tripartite, a accepté d'assurer une grande partie du financement, avec la demande qu'un complément de financement soit fourni. Afin d'ouvrir le plus largement possible et de donner le plus de chances possibles à la réussite de cette enquête dont le relevé est minutieux, il est apparu important d'impliquer un maximum de partenaires d'où la demande faite à la FORs (Organisation du monde du travail romande pour la formation professionnelle dans le domaine social et médico-social) de partenariat. Celle-ci a accepté cette collaboration tout en cherchant un financement complémentaire. FORs et Commission tripartite ont mis sur pied un groupe de pilotage avec le but d'assurer la direction stratégique et la validation des différentes phases de l'enquête.

### **Objectifs de l'enquête**

L'enquête vise, dans un premier temps, à décrire la situation actuelle de l'emploi dans les institutions du domaine social au sens large de Suisse romande et à esquisser l'évolution attendue à court terme. Les questions s'adresseront aux institutions et services appartenant à l'ensemble du champ du travail social de Suisse romande. Il s'agira de relever les caractéristiques des institutions employant du personnel formé en travail social quel que soit son niveau de diplôme. Ensuite, les institutions seront interrogées sur l'évolution du nombre de postes et de personnes, ainsi que sur les prévisions d'emploi à court terme en

incluant les dotations en stagiaires et les personnes en formation initiale. Dans un second temps, l'enquête établira l'importance et la qualité de l'offre de travail social ainsi que les paramètres démographiques de son évolution auprès du personnel des mêmes institutions. Comme dans les enquêtes réalisées en 1995 et 2001, l'équipe de recherche effectuera ce relevé d'information auprès des personnes occupées dans les secteurs du social de chaque institution. Elle recueillera aussi les informations individuelles concernant la démographie, la formation initiale, continue et le perfectionnement, la carrière professionnelle, la fonction et le temps d'emploi.

L'analyse des informations institutionnelles sur l'emploi et leur mise en lien avec les caractéristiques professionnelles et démographiques du personnel permettra de brosser un paysage détaillé du marché de l'emploi dans les institutions de travail social en Suisse romande. Ces données permettront également d'évaluer l'état et la demande de formation continue et de perfectionnement dans le domaine. Les résultats des deux enquêtes et les éléments théoriques les fondant formeront l'essentiel du rapport final de ce mandat.

### **Méthodologie et espace temps**

Les travaux exigés par la présente enquête Tripartite sur la situation de l'emploi dans le domaine du travail social s'approchent de ceux que réclame un recensement sectoriel. Pour les cantons romands et la partie francophone de Berne, une première estimation basée sur des données empiriques indique l'existence de plus d'un millier d'établissements engageant des travailleurs sociaux. De plus, le recensement fédéral des entreprises suggère que plus d'une dizaine de milliers de personnes sont employées dans les établissements correspondants.

Il est donc impérieux de définir précisément quelles institutions devront être contactées et à quel niveau structurel les informations devront être recueillies. Dans cette étape, l'appui pratique des écoles et des institutions sera indispensable. Les chercheurs mettront ensuite sur pied un dispositif de recueil d'information solide et performant. La combinaison de contacts épistolaires, d'un site de réponses sur Internet et de rappels téléphoniques apparaît comme la solution la plus adéquate.

Le recueil d'information ne pourra alors se faire qu'en collaboration avec les institutions du secteur du travail social. Il devra se dérouler en lien direct avec les établissements en contact avec les bénéficiaires du travail social et devrait démarrer courant mai. Une fois ces informations institutionnelles recueillies, il sera possible de

déployer le second dispositif d'enquête permettant de questionner directement les employé-e-s sur leurs titres, leur carrière, leurs conditions d'emploi et leur champ professionnel. Celui-ci devrait avoir lieu dès cet été et prendre fin en octobre.

Dès que les deux ensembles d'informations seront récoltés, le travail d'analyse et de synthèse pourra commencer. Il débouchera sur le rapport final et ses diverses valorisations qui sera remis dans le premier trimestre 2009. Cette enquête ne permettra pas de répondre à toutes les questions que nous nous posons aujourd'hui sur les changements qui vont encore avoir lieu dans la formation professionnelle et le monde du travail. Toutefois, en établissant un tel état des lieux, nous souhaitons pouvoir nous faire une idée plus précise des mouvements et tendances.

□

### Sites Web utiles

[www.assistant-socio-educatif.ch](http://www.assistant-socio-educatif.ch)

### Impressum

*Editeur : FORs*

*Rédacteur responsable : Jean-Daniel Vautravers*

*Réalisation : Nicole Zweili*

*Secrétariat : FORs, case postale 1215, 1001 Lausanne 021.796.33.00*

*Contact : [info@fors-ortra.ch](mailto:info@fors-ortra.ch)*